



**A l'attention de**  
**M. le Préfet des Hauts de France**  
Georges-François Leclerc  
12 rue Jean-sans-Peur  
CS 20003  
59039 Lille Cedex

Copie à :  
M. Roger Vicot, Maire de Lomme  
Mme Martine Aubry, Maire de Lille

Lille, le 1er mars 2022

**Objet** : Mesures administratives à l'encontre de Refinal

Monsieur le préfet,

Suite à notre courrier de septembre 2021, nous sommes à nouveau interpellés par des habitant-es qui restent dans l'attente des mesures industrielles et de santé publiques attendues de Refinal. Outre les mesures industrielles permettant de remettre aux normes l'appareil productif suite à l'augmentation des capacités de valorisation, pour l'aspiration des fumées et leur traitement en particulier, sont également attendues des mesures visant à évaluer sérieusement l'impact sur la santé des émanations de l'usine.

Les préconisations techniques du service Risques urbains et sanitaires de la Ville de Lille nécessitent une prise en charge immédiate, pour lesquelles nous ne pouvons attendre plus longtemps la manifestation d'un éventuel volontarisme d'un responsable industriel qui se montre, depuis une dizaine d'année maintenant, défaillant en la matière.

Compte tenu du transfert de la compétence Air à la Métropole Européenne de Lille suite à la loi MAPTAM de 2015, nous vous sollicitons pour que ces mesures soient déclenchées sans tarder sous la double responsabilité de la Préfecture du Nord et de la Métropole Européenne de Lille.

Il nous semble également opportun de créer, sans délais supplémentaires, le Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles du territoire métropolitain (conformément au vœu porté par Lille Verte au Conseil Municipal de Lille d'octobre 2020 et à la délibération d'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de février 2021), afin de nous doter sans délai d'une instance de gouvernance en capacité de suivre et piloter ces enjeux industriels et les risques afférents pour la population.

Nous souhaitons également vous rappeler, M. le Préfet, la proximité de Refinal avec des établissements sensibles car recevant un jeune public, pour lesquels l'application du principe de prévention et de la

protection de la santé s'avèrent indispensables. Un suivi spécifique doit impérativement être mis en place pour garantir l'adéquation des process industriels avec la proximité avec la population et la santé des enfants fréquentant ces deux établissements scolaires. Nous portons à ce titre à votre attention les interrogations de nombre de parents d'élèves et de parents, dont certains estiment trop dangereux de placer leurs enfants dans ces écoles.

Alors qu'approche l'échéance pour la mise en conformité des installations de Refinal, à la date du 3 mars 2022, nous vous exhortons à prendre immédiatement des mesures à la hauteur de l'enjeu de santé publique :

- amendes administratives dès lors que l'industriel ne proposerait pas un protocole suffisant pour les études sanitaires (analyses d'urine et de cheveux, à réitérer périodiquement si les résultats l'exigeaient),
- fermeture administrative si les aménagements n'étaient pas réalisés, ou insuffisants, et dès lors que des émanations sont encore constatées.
- Nous rappelons enfin notre vigilance et notre opposition à ce que la parcelle attenante, propriété de la CCI Grand Lille, ne soit cédée ou louée à l'entreprise avant un délai raisonnable permettant de constater l'effectivité de l'engagement de l'industriel pour la santé des populations riveraines.

Enfin, une nouvelle fois, nous réaffirmons qu'en tant qu'élus, il nous paraît indispensable que nous soyons pleinement informés, ainsi que les riverains, des éléments concernant la santé de la population de nos communes. Il nous apparaîtrait fortement dommageable de devoir saisir la CADA pour obtenir une information certes sensible mais par nature publique, dont la transmission et la diffusion est par ailleurs précisée par la loi NOTRE.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Véronique Deleplanque et Vincent Dhélin,  
groupe des élu-es écologistes Lomme Verte

Faustine Balmelle et Stéphane Baly, co-  
président.es du groupe Lille Verte

Julie Nicolas, élue Lille  
Verte

